

Contremaître ramoneur Contremaître ramoneuse

Directive d'examen professionnel

**Se basant sur l'ordonnance relative à l'examen
du 20 mai 2015**

Modification du 11 juin 2020

Sommaire

1	Introduction	4
1.1	<i>Bases</i>	4
1.2	<i>Inventaire des compétences professionnelles</i>	4
2	Processus de travail et domaines de compétences	5
2.1	<i>Processus de travail A - G</i>	5
2.2	<i>Profil de qualification</i>	5
3	Admission à l'examen	16
3.1	<i>Formation préliminaire</i>	16
3.2	<i>Certificat de pratique</i>	16
3.3	<i>Certificats de modules</i>	16
4	Formalités administratives	17
4.1	<i>Publication de l'examen final</i>	17
4.2	<i>Taxes d'examen</i>	17
4.3	<i>Informations / secrétariat</i>	17
5	EXAMEN FINAL	18
5.1	<i>Aperçu des contenus et des épreuves d'examen</i>	18
5.2	<i>Epreuves d'examen de 1 à 3</i>	18

Annexe 1: Descriptifs des modules

Répertoire des abréviations

EP	Examen professionnel
AD	Assemblée des délégués
PERCOS	Personne de contact de la sécurité au travail
CP	Conférence des présidents
CAQ	Commission Assurance qualité
SSIGE	Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

1 Introduction

1.1 Bases

La directive a été élaborée et décrétée par la Commission Assurance Qualité (Commission AQ) de Ramoneur Suisse en vertu du chiffre 2.21, lit. a du (RE) Règlement de l'examen professionnel de « contremaître ramoneur / contremaître ramoneuse » du 20 mai 2015.

Le profil professionnel du contremaître ramoneur / de la contremaître ramoneuse a été constitué en 2013 sur la base d'un processus DACUM organisé par les responsables et accompagné par des spécialistes externes. Le comité central de Ramoneur Suisse, dans sa séance du 23 octobre 2014, a approuvé le présent profil professionnel avec le profil de qualification et les a portés à la connaissance des membres.

La directive qui, au besoin, commente et explique le règlement d'examen, donne une large information aux candidats. Elle est transmise au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en complément du règlement d'examen. Ramoneur Suisse porte seule la responsabilité de la directive qui est régulièrement révisée et adaptée aux nouvelles exigences par la CAQ de l'EP de contremaître ramoneur / contremaître ramoneuse.

1.2 Inventaire des compétences professionnelles

Inventaire des compétences professionnelles « contremaître ramoneur » contremaîtresse ramoneuse »(Titre de travail)

Processus de travail	Compétences professionnelles					
A Accompagner les personnes en formation (devoir de surveillance)	A1 – Participer au recrutement des personnes en formation	A2 – S'occuper des personnes en formation (instruire, contrôler et corriger)	A3 – Créer des possibilités d'exercice pour les personnes en formation	A4 – Contrôler régulièrement le journal de travail et le progrès scolaire des personnes en formation <i>(≠ Appui scolaire)</i>	A5 – Coopérer aux entretiens réguliers entre la / le maître ramoneur et les apprenti-e-s sur l'évolution de la formation	A6 – Faire des propositions pour le certificat d'apprentissage
B Conduire le groupe de travailleurs (organiser et surveiller)	B1 – Participer au recrutement des travailleurs	B2 – Instruire les travailleurs sur le déroulement du travail (instruire, corriger, contrôler)	B3 – Etre l'interlocuteur pour les problèmes techniques du personnel	B4 – Prendre les décisions techniques nécessaires sur place (chez la / le client-e)	B5 – Soumettre des propositions relatives à l'optimisation du déroulement du travail (Assurance qualité)	
C Garantir la sécurité et la santé au travail ainsi que la protection environnementale	C1 – Assurer dans l'entreprise la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs (Responsabilité PERCOS)	C2 – Garantir la manipulation en toute sécurité des substances toxiques (y compris achat, stockage, utilisation, évacuation)	C3 – Assurer la sécurité pour l'exécution de travaux aux GT	C4 – Manipuler le matériel, les outils et les véhicules dans le respect des normes environnementales et du principe de durabilité	C5 – Ménager les ressources et garantir la sécurité de l'environnement en exécutant un contrôle et nettoyage périodique des GT avec un haut niveau de compétence	
D Représenter la / le maître ramoneur à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise	D1 – Tenir au courant la / le maître ramoneur sur le stade atteint par les personnes en formation et l'associer au processus	D2 – Garantir le lien entre les travailleurs et la / le maître ramoneur	D3 – Garantir la représentation pour la gestion de l'entreprise en cas d'absence de la / du maître ramoneur	D4 – En cas de représentation, obtenir un vue d'ensemble du volume de travail et mandats de l'entreprise	D5 – Préparer les décisions d'acquisition à l'attention de la / du maître ramoneur (outils, véhicules)	D6 – Tenir au courant la / le maître ramoneur sur les sollicitations du client
E Conseiller la clientèle sur le plan technique	E1 – Clarifier les sollicitations standards de la clientèle et collecter les informations nécessaires pour les concrétiser	E2 – Clarifier les réclamations de la clientèle et collecter les informations nécessaires pour y remédier	E3 – Conseiller la clientèle sur les questions techniques spécifiques (travaux de ramonage, protection incendie et contrôle de combustion)	E4 – Déceler le potentiel d'amélioration des installations thermiques chez la / le client-e et les conseiller en conséquence (acquisition de mandats)	E5 – Evaluer sur place, offrir et calculer des mandats de ramonage simples de la part du client	
F Maîtriser les tâches spécifiques du ramoneur	F1 – Déceler et engager les démarches pour une optimisation du chauffage (changer les pièces et les composants)	F2 – Pouvoir contrôler et nettoyer de manière autonome des GT complexes	F3 – Assurer la sécurité d'exploitation de tous les GT	F4 – Gérer l'équipe de travail sur de grosses installations	F5 – Planifier les tâches des employés et des personnes en formation (plan journalier, plan hebdomadaire)	
G Gérer l'emploi du matériel, des outils et des véhicules	G1 – Garantir et contrôler la maintenance et le service des véhicules	G2 – Garantir et contrôler la réparation et la maintenance des outils	G3 – Garantir et contrôler la gestion du stock de matériel	G4 – Garantir et contrôler la tenue de listes d'achats de matériel d'usage		

2 Processus de travail et domaines de compétences

Le contremaître ramoneur / la contremaître ramoneuse avec brevet fédéral sont en mesure d'aménager avec efficacité les processus de travail décrits ci-après. Ils disposent pour cela des compétences professionnelles décrites dans le profil de qualification et remplissent les critères de prestations spécifiques à chaque processus de travail.

2.1 Processus de travail A - G

- A Accompagner les personnes en formation (devoir de surveillance)
- B Conduire le groupe de travailleurs (organiser et surveiller)
- C Garantir la sécurité et la santé au travail ainsi que la protection environnementale
- D Représenter la / le maître ramoneur à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- E Conseiller la clientèle sur le plan technique
- F Maîtriser les tâches spécifiques du ramoneur
- G Gérer l'emploi du matériel, des outils et des véhicules

2.2 Profil de qualification

Les descriptions des processus de travail et les compétences professionnelles renseignent sur:

- Le processus de travail en soi: « De quoi s'agit-il? »
- Le contexte: « Dans quel contexte se déroulent ces activités? »
- Les activités au sein du processus de travail: «Quels genres d'activités comporte ce processus?»
- Les critères de prestation: «Quelles compétences professionnelles sont demandées et évaluées?
Quelles sont les exigences nécessaires à l'aménagement efficace de ce processus de travail?»
- Les particularités: «Quelles sont les particularités qui caractérisent ces activités?»
- Le contrôle de compétences: «Comment sont évaluées les compétences de ce domaine?»

A	Accompagner les personnes en formation
<p><u>Description du processus de travail:</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) sont responsables des personnes en formation dans l'entreprise au niveau de la formation professionnelle initiale.</p> <p>Ils apportent leur contribution au recrutement des personnes en formation (essais d'apprentissage, présélection sur la base du dossier de candidature, préparation des entretiens d'embauche) et accompagnent (instruire, contrôler et corriger) les personnes en formation pendant toute la durée de la formation professionnelle initiale.</p> <p>Les CR contrôlent régulièrement le progrès réalisé par les personnes formées dans l'entreprise, dans les cours interentreprises et l'école professionnelle (coordination des lieux de formation) et ils organisent à intervalles réguliers des entretiens de suivi avec les personnes en formation (en y intégrant le / la maître ramoneuse).</p> <p>A la fin de la formation professionnelle initiale, les CR apportent leur soutien à la / au maître ramoneur pour la formulation du certificat d'apprentissage et fournissent des éléments de qualification de la personne en formation.</p>	
<p><u>Contexte:</u></p> <p>Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, les prestataires de la formation à la pratique professionnelle (=entreprise formatrice) font en sorte que, selon art. 20 LFPr, «les personnes en formation acquièrent le maximum de compétences, qu'ils évaluent périodiquement.» «Selon art. 45, al. 2 de la LFPr, les responsables de la formation en entreprise doivent disposer d'une formation qualifiée dans leur spécialité professionnelle et justifier d'un savoir-faire pédagogique, méthodologique et didactique adéquat.»</p>	
<p><u>Compétences professionnelles:</u> (selon inventaire)</p> <p>A 1: Coopérer au recrutement des apprentis</p> <p>A 2: Former les apprentis (instruire, contrôler et corriger)</p> <p>A 3: Proposer et préparer des exercices pratiques pour les personnes en formation</p> <p>A 4: Contrôler régulièrement le livret de travail et les progrès scolaires</p> <p>A 5: Coopérer aux entretiens de suivi réguliers entre les personnes en formation et la ou le maître ramoneur</p> <p>A 6: Fournir des éléments de qualification pour le certificat d'apprentissage</p>	

Indépendance, responsabilité, autonomie:

Le maître ramoneur est le partenaire contractuel des personnes en formation et est à ce titre responsable de ce que celles-ci acquièrent le maximum de compétences dans la formation professionnelle initiale dans l'entreprise formatrice. Il initie un plan de formation en entreprise pour la mise en œuvre des spécificités de l'entreprise selon les données du « plan d'enseignement cadre des trois lieux de formation » de Ramoneur Suisse.

Les CR prennent la responsabilité, en qualité de formateur professionnel dans l'entreprise formatrice, de former en fonction des données du plan de formation en entreprise. Ils apportent leur soutien et accompagnent les personnes en formation de manière responsable et autonome pour l'acquisition des aptitudes, des connaissances et du savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de ramoneur.

Les CR décident, en accord avec le maître ramoneur, de l'affectation des personnes en formation dans les travaux en cours de l'entreprise formatrice et créent des possibilités d'exercer les gestes techniques du ramoneur et du savoir acquis à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :

- d'expliquer et de faire ressentir aux jeunes intéressés, dans le cadre de l'essai d'apprentissage, les facteurs essentiels pour bien exercer le métier de ramoneur;
- de connaître, en tant que ramoneur, lors de la sélection du ou de la candidat-e à une formation professionnelle initiale, les facteurs de succès;
- de planifier et d'organiser la pratique professionnelle des personnes en formation selon les données du plan de formation en entreprise;
- d'instruire, de contrôler et de corriger les personnes en formation dans leur activité professionnelle de ramoneur en fonction de leur progrès et de leur performance;
- de créer, pour les personnes en formation, des possibilités d'exercice et de mise en pratique des aptitudes, compétences et connaissances dans le cadre des travaux en cours de l'entreprise;
- de donner aux personnes en formation, sur la base du livret de travail des informations sur l'état actuel et le progrès réalisé à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises, dans le but de les soutenir et de les encourager;
- de suivre les personnes en formation, lorsqu'il s'agit d'augmenter leur responsabilité professionnelle et leur autonomie;
- de documenter le niveau de performance dans un certificat d'apprentissage au terme de la formation professionnelle initiale de ramoneur, accomplie avec succès.

Particularités :

Les compétences professionnelles décrites ci-devant sont dispensées par des formateurs et formatrices en entreprise qui détiennent un certificat fédéral de capacité au sens de l'art. 44 OFPr.

Ce certificat est exigé comme condition d'admission à l'examen professionnel en vue d'obtenir le titre de contremaître ramoneur ou contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.

B	Conduire l'équipe de collaborateurs
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) sont responsables de la conduite des employés sur le lieu de l'intervention.</p>	
<p><u>Contexte :</u></p> <p>Vu les modifications des conditions cadres légales au cours des dernières années et le regroupement des entreprises, les entreprises de ramonage sont de plus grande taille. De ce fait, la/le maître ramoneur ne peut pas toujours guider les employés sur tous les lieux d'intervention. Ici les CR assurent une fonction de liaison importante entre le maître ramoneur et les employés : ils organisent et dirigent les travaux accomplis par une équipe sur le lieu d'intervention et décident des solutions techniques adéquates en cas de problèmes inattendus. En prenant la responsabilité de la bonne exécution technique et de l'optimisation continue des opérations de travail, ils déchargent la/le maître ramoneur.</p>	
<p><u>Compétences professionnelles : (selon inventaire)</u></p> <p>B 1: Coopérer au recrutement des employés</p> <p>B 2: Guider les employés en ce qui concerne les opérations de travail (instruire, contrôler, et corriger)</p> <p>B 3: Se comporter comme l'interlocuteur pour les problèmes techniques des employés</p> <p>B 4: Prendre les décisions techniques nécessaires sur le terrain (chez le client)</p> <p>B 5: Soumettre des propositions pour améliorer les opérations de travail (Assurance qualité)</p>	
<p><u>Indépendance, responsabilité, autonomie :</u></p> <p>En tant que titulaire et chef de l'entreprise, la/le maître ramoneur est le partenaire contractuel des employés et de la clientèle. C'est à ce niveau que se situe la responsabilité de la gestion et de la conception de l'entreprise.</p> <p>Dans ce cadre, les CR sont responsables de la conduite technique et spécialisée de l'équipe de travail sur le terrain. Ils déterminent les opérations de travail appropriées lors de l'intervention et décident de manière autonome des solutions techniques adéquates.</p> <p>Les CR peuvent procéder à une analyse technique approfondie des opérations de travail et soumettre des propositions d'amélioration de celles-ci au sens de l'assurance qualité. Ils mettent ainsi leur large expérience professionnelle au service du développement durable de l'entreprise.</p>	

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :

- d'encadrer la/le maître ramoneur dans la sélection de nouveaux employés, sur la base des connaissances techniques et des capacités personnelles des employés actuels;
- d'assumer de manière autonome la conduite spécialisée et technique de l'équipe de travailleurs sur le lieu d'intervention;
- de trouver seul les solutions adéquates aux problèmes inattendus qui surviennent sur le lieu d'intervention.
- de faire une analyse approfondie des déroulements de l'entreprise et de soumettre à la/au maître ramoneur des propositions d'amélioration, au sens de l'assurance qualité;
- d'encadrer la/le maître ramoneur afin de promouvoir le développement durable technique et personnel de l'entreprise.

Particularités :

Les compétences professionnelles décrites ci-devant impliquent plusieurs années d'expérience professionnelle après l'apprentissage.

Ce certificat est exigé comme condition d'admission à l'examen professionnel en vue d'obtenir le titre de contremaître ramoneur ou contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.

C

Garantir la sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement

Description du processus de travail :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR), en tant que responsable PERCOS, se soucient de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs ainsi que la protection environnementale et la préservation des ressources dans la propre entreprise et dans le contexte de la maintenance des GT.

Contexte :

Les performances des entreprises de ramonage sont décisives pour l'exploitation durable et respectueuse de l'environnement ainsi que pour l'amélioration adéquate des GT. Outre le respect des dispositions légales concernant la protection de l'air et le contrôle de combustion, le travail sur les GT demande aussi de prendre en considération les questions englobant la protection environnementale relative à la manipulation spécifique en toute sécurité de substances toxiques, de matériel, d'outils et de véhicules de l'entreprise de ramonage.

Les CR sont les principaux responsables dans l'entreprise pour la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs. Sur le lieu d'intervention ils veillent, grâce à une bonne organisation et surveillance, à l'exécution correcte des travaux.

Grâce à leurs connaissances techniques approfondies et de longue date, ils garantissent par le contrôle périodique et le nettoyage ainsi que par l'optimisation des GT leur sécurité environnementale et la préservation des ressources.

Les CR ont la surveillance autonome que les outils, le matériel et les véhicules de l'entreprise soient utilisés de manière correcte, durable et respectueuse de l'environnement.

Compétences professionnelles : (selon inventaire)

- C 1: Garantir la sécurité au travail dans l'entreprise et la protection de la santé des travailleurs (responsabilité PERCOS)
- C 2: Garantir la manipulation en toute sécurité des substances toxiques
- C 3: Garantir l'exécution du travail au GT en toute sécurité
- C 4: Veiller à l'utilisation durable et respectueuse de l'environnement du matériel, des outils et des véhicules
- C 5 : Garantir la préservation des ressources et la sécurité environnementale grâce au contrôle périodique approprié et au nettoyage des GT.

Indépendance, responsabilité, autonomie :

Les CR sont les principaux responsables dans l'entreprise de ramonage de la sécurité au travail et de la protection de la santé des travailleurs (responsable PERCOS). D'un commun accord avec la/le maître ramoneur, ils prennent les mesures nécessaires dans l'entreprise et instruisent les employés en conséquence.

Les CR appliquent avec facilité les prescriptions légales pour les GT se rapportant à la protection de l'air et au contrôle de combustion et sont capables d'instruire les travailleurs dans ce domaine et de contrôler leurs travaux (assurance qualité).

De surcroît les CR, avec leurs connaissances techniques approfondies, apportent de manière autonome, une contribution importante (par ex. par des propositions d'amélioration) à l'utilisation durable et respectueuse des ressources des GT.

Ils sont en outre responsables de la gestion optimale du matériel, des outils et des véhicules de l'entreprise et en garantissent l'utilisation durable et respectueuse de l'environnement.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :

- de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs dans toutes les situations de l'entreprise par une organisation et surveillance adéquates des travaux de ramonage;
- de garantir l'utilisation de substances toxiques en toute sécurité et d'instruire les travailleurs dans ce domaine ;
- de garantir l'exploitation durable et respectueuse de l'environnement des GT par le contrôle technique périodique et la maintenance ;
- de prendre la responsabilité quant à l'utilisation respectueuse de l'environnement et la gestion du matériel, des outils et des véhicules.

Particularités :

Les CR connaissent les dispositions légales relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé, à l'ordonnance sur la protection de l'air et au contrôle de combustion. Ils peuvent garantir le respect de ces données par une organisation appropriée des travaux de ramonage ainsi que par l'instruction et le contrôle des travailleurs dans l'entreprise, en particulier sur les lieux d'intervention, pour lesquels ils ont la responsabilité. De plus, ils sont sensibilisés aux aspects de la protection environnementale et de la préservation des ressources et en prennent la responsabilité dans l'entreprise.

Les modules PERCOS et toxicologie doivent être accomplis avec succès avant de passer l'examen en vue de l'obtention du brevet fédéral.

D

Représenter la/le maître ramoneur vers l'intérieur et l'extérieur

Description du processus de travail :

En l'absence de la/du maître ramoneur, le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) ont un devoir de représentation envers les travailleurs et la clientèle. Dans l'entreprise, au quotidien, ils se rallient à la planification générale du travail et aux données de la ou du maître ramoneur et les appliquent en fonction de la situation. Les CR sont à même d'adapter cette planification à des changements à court terme et à des situations d'urgence.

Contexte :

La plupart des entreprises de ramonage, avec quelques employés, se classent plutôt parmi les petites entreprises qui peuvent être dirigées et organisées par la/le maître ramoneur lui-même. Dans de telles entreprises, les CR mettent en œuvre en première ligne les données de la/du maître ramoneur, de manière appropriée à la situation. Ils garantissent aussi la liaison entre la/le maître, les employés et la clientèle.

En l'absence de la/du maître ramoneur, les CR garantissent pour un temps limité la gestion de l'entreprise par une planification et une organisation des travaux adaptées à la situation.

Compétences professionnelles : (selon inventaire)

Tenir au courant la/le maître ramoneur sur la formation des apprentis et l'intégrer dans le processus

D 2: Garantir la liaison entre les travailleurs et la/le maître ramoneur

D 3: Garantir la gestion de l'entreprise en l'absence de la/du maître ramoneur

D 4: Lors de la représentation, s'assurer la vue d'ensemble du volume de travail et des mandats de l'entreprise

D 5: Préparer les décisions d'acquisition (outils, véhicules) à l'attention de la/du maître ramoneur

D 6: Tenir au courant la/le maître ramoneur sur les sollicitations du client

Indépendance, responsabilité, autonomie :

La/le maître ramoneur est la/le principal responsable de la gestion de l'entreprise, de la planification et de la répartition des travaux, de l'acquisition des mandats, etc. Les CR garantissent d'une part la représentation en l'absence de la/du maître ramoneur et sont coresponsables au quotidien de la mise en œuvre de la planification du travail en fonction de la situation.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :

- d'assurer la liaison entre les personnes en formation et les travailleurs ainsi qu'entre la clientèle et la gestion de l'entreprise ;
- de mettre en œuvre la planification générale du travail au quotidien en fonction de la situation et de répartir les travaux de manière adéquate sur le lieu d'intervention ;
- de représenter la/le maître ramoneur en son absence et de garantir pour un temps limité la gestion de l'entreprise ;
- de préparer les décisions d'acquisition dans l'entreprise (matériel, outils, véhicules) à l'attention de la direction.

E	Conseiller le client sur le plan technique
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) guident les ramoneurs et ramoneuses dans les divers endroits d'intervention chez différents clients. Ils sont aptes à recevoir leurs demandes standards et leurs réclamations et à les préparer pour être traitées. Dans le cadre de leurs travaux sur le lieu d'intervention, les CR peuvent rendre le client attentif à un éventuel potentiel d'optimisation qu'il a dépisté sur le GT et acquérir son consentement pour l'exécution de ces travaux. Les mandats simples que les CR découvrent sur le terrain sont calculés et leur exécution est offerte immédiatement au client.</p>	
<p><u>Contexte :</u></p> <p>La plupart des entreprises de ramonage, avec quelques employés, se classent plutôt parmi les petites entreprises qui peuvent être dirigées et organisées par la/le maître ramoneur lui-même. Dans de telles entreprises, les CR mettent en œuvre en première ligne les données de la/du maître ramoneur, de manière appropriée à la situation. Ils garantissent aussi la liaison entre la/le maître et la clientèle.</p> <p>Des demandes simples et des réclamations peuvent être traitées et liquidées quotidiennement de manière adéquate par les CR. Lors d'une intervention sur le terrain, les CR sont en mesure de dépister un potentiel d'optimisation du GT et d'obtenir le consentement du client pour les travaux à exécuter.</p> <p>Le calcul, la planification et l'élaboration de l'offre de gros travaux complexes au GT sont en règle générale pris en charge par la/le maître ramoneur.</p>	

Compétences professionnelles : (selon inventaire)

- E 1 Clarifier les demandes standards du client et collecter les informations nécessaires au traitement de la question
- E 2: Clarifier les réclamations du client et collecter les informations nécessaires au traitement de la réclamation
- E 3: Conseiller le client sur des questions techniques spécifiques (travaux de ramonage, protection incendie et contrôle de combustion)
- E 4: Dépister un potentiel d'amélioration des installations thermiques et conseiller le client en conséquence (acquérir le mandat)
- E 5: Découvrir, offrir et calculer sur le terrain des mandats de ramonage simples pour le client.

Indépendance, responsabilité, autonomie :

Les CR traitent de manière autonome et en toute responsabilité des mandats simples, des réclamations et des questions techniques. Ils doivent en informer la/le maître ramoneur en continu. Il en va de même pour le potentiel d'optimisation des GT qui a été dépisté par le CR sur le lieu d'intervention.

S'agissant de l'acquisition, de l'établissement de l'offre et de l'exécution des travaux, la responsabilité première incombe en règle générale à la/au maître ramoneur.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :

- de clarifier et de préparer la liquidation et ou de se charger de manière autonome des questions standards et des réclamations du client;
- de conseiller le client de manière compétente et compréhensible, sur le lieu d'intervention sur les questions techniques spécifiques, telles que la protection incendie et le contrôle de combustion;
- de dépister sur le lieu d'intervention un potentiel d'optimisation du GT et d'acquiescer le consentement du client pour l'exécution de ces travaux ;
- de clarifier sur le terrain, au quotidien, des travaux de ramonage simples et de calculer et d'offrir les mandats correspondants.

F

Maîtriser les travaux de ramonage spéciaux

Description du processus de travail :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) ont plusieurs années d'expérience professionnelle après avoir achevé la formation professionnelle initiale et durant cette période, ils ont continué de se former au niveau technique. Ils sont dès lors en mesure d'exécuter des travaux de ramonage spéciaux et complexes et de guider dans ce domaine les travailleurs et les personnes en formation. Font partie de leurs connaissances spéciales et de leurs compétences en particulier l'amélioration des GT, le contrôle et le nettoyage autonome de GT complexes ainsi que la conduite de l'équipe de travail sur de grandes installations.

Contexte :

Les CR sont souvent appelés à diriger les opérations sur le lieu d'intervention. Ils ont dès lors besoin de connaissances spéciales, de compétences pour le contrôle, le nettoyage et la garantie de la sécurité de fonctionnement de GT complexes, de même que de compétences pour diriger l'équipe de ramoneurs sur de grandes installations.

Dans le cadre du plan de travail élaboré par la/le maître ramoneur, les contremaîtres ramoneurs et ramoneuses sont en mesure de réagir dans des situations imprévues et urgentes sur le lieu d'intervention. Ils ont ainsi la compétence de réadapter et de mettre en œuvre la planification en fonction de la situation.

Compétences professionnelles : (selon inventaire)

- F 1: Possibilités de détecter et de prendre les mesures qui s'imposent (changer les composants) pour optimiser un chauffage
- F 2: Pouvoir contrôler et nettoyer de manière autonome des GT complexes
- F 3: Garantir la sécurité de fonctionnement de tous les GT
- F 4: Diriger une équipe de travail sur les grandes installations
- F 5: Planifier les opérations de travail des employés et des personnes en formation (plans journaliers, plans hebdomadaires)

Indépendance, responsabilité, autonomie :

Les CR sont responsables de la conduite d'un groupe de ramoneurs. Grâce à leur longues années d'expérience professionnelle et à leur connaissances spéciales, ils sont en mesure d'exécuter la maintenance de manière autonome de GT complexes et de dépister des possibilités d'optimisation et d'entreprendre les démarches nécessaires. Ils portent ainsi la responsabilité de la sécurité de fonctionnement de tous les types de GT.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :

- de contrôler et d'assurer la maintenance de manière autonome de GT complexes, grâce à leurs connaissances spéciales ;
- de garantir la sécurité de fonctionnement de tous les types de GT, de dépister des possibilités d'optimisation appropriées et d'entreprendre les démarches à cet effet ;
- de planifier l'intervention d'une équipe de ramoneurs sur de grandes installations, de diriger les travaux et de contrôler les résultats ;
- de réadapter et de mettre en œuvre en fonction de la situation le plan de travail donné par la/le maître ramoneur pour les employés et les personnes en formation.

Particularités :

Les CR disposent de connaissances spéciales en électrotechnique et optimisation des GT, acquises par les certifications de compétences correspondantes et qui doivent être démontrées avant l'examen professionnel fédéral.

G	Gérer le matériel, les outils et les véhicules
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) sont compétents pour la maintenance et la gestion du matériel, des outils et des véhicules de l'entreprise. Ils assurent que le matériel d'usage soit toujours disponible en suffisance et que tous les outils et véhicules soient prêts à l'emploi.</p> <p>Ils tiennent une liste pour le remplacement régulier et les nouvelles acquisitions à l'attention de la/du maître ramoneur qui décide des acquisitions.</p>	
<p><u>Contexte :</u></p> <p>La plupart des entreprises de ramonage, avec quelques employés, se classent plutôt parmi les petites entreprises qui peuvent être dirigées et organisées par la/le maître ramoneur lui-même. Dans de telles entreprises, les CR mettent en œuvre en première ligne les données de la/du maître ramoneur, de manière appropriée à la situation.</p> <p>Les CR déchargent la/le maître ramoneur dans le domaine de la maintenance et de la gestion du matériel, des outils et des véhicules. S'agissant des acquisitions, en règle générale, la/le maître ramoneur prend lui-même la décision.</p>	
<p><u>Compétences professionnelles : (selon inventaire)</u></p> <p>G 1: Assurer la maintenance et le service des véhicules et contrôler</p> <p>G 2: Assurer la réparation et la maintenance des outils et contrôler</p> <p>G 3: Assurer la gestion du stock de matériel et contrôler</p> <p>G 4: Assurer la tenue d'une liste d'achat de matériel d'usage et contrôler</p>	
<p><u>Indépendance, responsabilité, autonomie :</u></p> <p>Les CR gèrent de manière autonome, dans le cadre des données de la/du maître ramoneur, la maintenance, le service et la réparation des outils et des véhicules. Ils sont aussi responsables de la gestion du stock de matériel et veillent à ce que le remplacement du matériel d'usage se fasse à temps. Ils tiennent à cet effet une liste d'achat et de consommation et la soumettent dans les temps respectifs à la/au maître ramoneur.</p>	
<p><u>Critères de performance dans l'exercice des compétences :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de contrôler régulièrement le fonctionnement des véhicules et de garantir leur disponibilité, en annonçant à temps à la/au maître ramoneur une réparation ou une maintenance ; • de contrôler et d'effectuer la maintenance régulière des outils de ramonage nécessaires, d'instruire les employés et de les faire réparer ou remplacer, d'un commun accord avec la/le maître ramoneur; • de gérer le stock de matériel et de garantir que le bon matériel d'usage soit disponible en tout temps et quantité suffisante ; • d'instruire les employés concernant la gestion des listes d'achat et de consommation du matériel d'usage. 	

3 Admission à l'examen

L'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse est destiné aux ramoneurs et ramoneuses expérimentés qui souhaitent assumer la fonction de contremaître dans l'entreprise. Dans cette fonction, le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse travaillent dans de petites ou moyennes entreprises de ramonage avec plusieurs employés. Ils instruisent les personnes en formation et le groupe de travailleurs puis représentent les maîtres ramoneurs ou ramoneuses en leur absence.

3.1 Formation préliminaire

Pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse, les candidats doivent être en possession du certificat fédéral de capacité (CFC) de ramoneur.

La procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale de ramoneur doit être réussie, afin de pouvoir être inscrit au registre de certification G205 de la SSIGE et d'être autorisé à effectuer les mesures (MT2 pour chauffages alimentés à l'huile et au gaz / « Technique de mesure selon recommandations OFEV »).

3.2 Certificat de pratique

Pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse, les candidats doivent avoir au moins deux ans de pratique professionnelle. Par certificats de travail s'entendent les confirmations délivrées par les employeurs. Ces certificats doivent être présentés avec les autres documents exigés pour l'inscription (voir formalités administratives).

Les deux ans de pratique professionnelle doivent être achevés avant le début des épreuves.

3.3 Certifications de compétences

Pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse, les candidats doivent présenter les certifications de compétences suivantes (annexe 1) :

- Conduite d'un groupe en tant que contremaître
- Optimisation dans la chaufferie
- Cours de base comme personne de contact pour la sécurité au travail (percos)
- Cours de toxicologie
- Module d'approfondissement Travaux pratiques
- Cours de formateurs professionnels.

Sont reconnus comme certifications de compétences les contrôles de compétences de prestataires accrédités par la Commission AQ.

D'autres certifications de compétences peuvent être reconnues, dans la mesure où elles certifient des compétences professionnelles équivalentes. L'appréciation de l'équivalence incombe à la Commission AQ qui devra trancher à la demande d'une ou d'un candidat. La Commission AQ pourra faire appel, au besoin, à des experts externes.

4 Formalités administratives

4.1 Publication de l'examen final

L'examen final est annoncé publiquement dans les trois langues officielles cinq mois au moins avant le début des épreuves. La publication intervient dans l'organe officiel de Ramoneur Suisse et sur son site internet.

Les candidats admis à l'examen sont convoqués 8 semaines au moins avant le début de l'examen final.

Toute demande de récusation d'experts doit être motivée et adressée à la commission AQ 30 jours au moins avant le début des épreuves. La commission prend les mesures qui s'imposent.

4.2 Taxes d'examen

Les taxes d'examen sont fixées et révisées chaque année par la Commission AQ. Les subsides accordés par le SEFRI sont pris en compte pour la fixation de la taxe.

4.3 Informations / secrétariat

Le secrétariat de Ramoneur Suisse assume toute la partie administrative de l'examen.

Ramoneur Suisse
Renggerstrasse 44
5000 Aarau

Téléphone: +41 62 834 76 66

E-mail: info@kaminfeger.ch

5 EXAMEN FINAL

5.1 Aperçu des contenus et des épreuves d'examen

L'examen final comprend les épreuves suivantes qui englobent les différents modules suivants:

Epreuve:	Mode d'interrogation	Durée
1 Combustibles solides	Pratique	Env. 5 à 7 h
2 Combustibles liquides	Pratique	Env. 4 à 6 h
3 Combustibles gazeux	Pratique	Env. 4 à 6 h
Total		Env. 16 h

5.2 Epreuves d'examen de 1 à 3

Dans ces épreuves, les techniques de travail se rapportant à l'exécution des travaux de nettoyage des installations thermiques et de ventilation se réfèrent aux trois combustibles. On examine aussi dans ce contexte le nettoyage et le contrôle des installations d'évacuation et des voies de raccordement. Seront en outre examinés :

- l'utilisation technique et économique des instruments de travail et l'utilisation efficace des machines
- le respect de la sécurité au travail
- le contrôle et la désignation des défauts techniques et de protection incendie
- la technique de travail, la propreté et l'impression générale

Descriptifs des modules

Sont annexés à ce document les descriptifs de modules suivants :

- Formateurs professionnels
- Optimisation de la chaufferie
- Gestion
- Percos
- Toxicologie
- Module d'approfondissement Travaux pratiques

Cours de formateurs professionnels

Le cours de formateurs professionnels comprend 40 leçons; il est obligatoire pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur. Les personnes ayant suivi ce cours sont aptes à dispenser aux apprentis une formation ciblée.

Le cours de formateurs professionnels dispense les connaissances de base rendant capable de transmettre le savoir-faire technique par étapes et de former la relève professionnelle de manière adéquate. Le contenu du cours est orienté tout spécialement en fonction des besoins du formateur des apprentis.

Contenu

- La jeunesse à l'âge de l'apprentissage
- Enseigner et apprendre dans l'entreprise
- Prévention de la santé / prévention en matière d'addiction
- Bases de la formation professionnelle / bases légales de l'apprentissage / formation élémentaire / formateur et examen de fin d'apprentissage
- Planification de la formation
- Formateur professionnel et école professionnelle
- Qualification de la personne en formation
- Conduite et éducation / sécurité au travail

Ce cours est proposé par diverses organisations cantonales, actives dans le domaine de la formation. Vous trouvez un petit aperçu sur le site de Ramoneur Suisse (www.kaminfeger.ch). Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de l'Office cantonal de la formation.

Module Optimisation de la chaufferie¹

Selon Guide de développement des modules

Titre	Travaux d'optimisation et de réparation	
Prestataire	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
Forme de l'offre	Cours journaliers (56 leçons)	
Prérequis	-Ramoneur CFC avec 2 ans d'expérience professionnelle	
Compétence	Les participants qui ont obtenu la certification des compétences peuvent exécuter de manière autonome de petites réparations de leurs propres outils et des travaux de maintenance à l'atelier et à l'installation de chauffage.	
Contrôle de compétences	4 leçons : Réponse par écrit aux questions et mesure pratique des composants.	
Niveau	Module dans le cadre de la préparation à l'EP de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral (NQR-CH-BB: Niveau 6)	
Objectifs d'apprentissage	Les participants: <ul style="list-style-type: none"> - peuvent expliquer les bases de l'électrotechnique - peuvent entretenir leurs propres appareils électriques et exécuter au besoin de petits travaux de réparation - peuvent utiliser le multimètre et mesurer la fonctionnalité des composants électroniques - peuvent remédier de manière autonome à des défaillances simples se référant aux travaux de ramonage - peuvent purger le système de chauffage et remplacer l'eau de chauffage conformément aux prescriptions SICC - apprendre les techniques de lissage du poêle. 	

¹ Descriptif de module selon „Guide de développement des modules“ de ModuQua (<http://www.moduqua.ch>)

Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des bases de l'électrotechnique. - Mise en pratique des connaissances acquises pour des interventions sur les installations à basse tension à l'aide du multimètre. - Déceler les dérangements habituels dans la pratique et y remédier. - Bases nécessaires pour purger l'installation et remplacer l'eau du système de chauffage. - Résoudre les problèmes liés à l'hydraulique - Techniques de lissage du poêle. 	
Durée de la formation	64 leçons: Des cours sous forme de 56 leçons et 18 leçons de préparation et de devoirs.	
Reconnaissance	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral. »	
Durée de validité	5 ans	
Remarques	Aucune	

Module Gestion des collaborateurs

Selon le guide de développement des modules

Titre	Cours de base de la gestion du personnel	
Prestataire	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
Forme de l'offre	Cours journaliers (16 leçons)	
Prérequis	Ramoneur CFC avec 2 ans d'expérience professionnelle	
Compétences	Les détenteurs de la certification des compétences sont capables de piloter et de promouvoir les collaborateurs et les personnes en formation avec une approche adaptée à la situation et axée sur les processus.	
Contrôle de compétences	1 leçon d'examen oral.	
Niveau	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral (NQR-CH-BB: Niveau 6).	
Objectifs d'apprentissage	Les participants : <ul style="list-style-type: none"> - réfléchissent sur leur propre comportement et en tirent les conséquences; - connaissent leur rôle, leur fonction et leur responsabilité de cadre; - peuvent saisir et résoudre des situations problématiques; - peuvent intégrer dans l'équipe de nouveaux collaborateurs et des personnes en formation; - connaissent les principaux instruments de gestion et savent les appliquer. 	

Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir ce que l'on entend par diriger. - Connaissances de base des techniques et styles de direction. - Gérer le feedback. - Connaître les exigences posées aux personnalités dirigeantes et déceler le potentiel de développement. - Analyse et optimisation des qualités personnelles de direction. - Mise au courant de nouveaux collaborateurs. 	
Durée de la formation	24 heures : Des cours sous forme de 16 leçons et 8 leçons de préparation et de devoirs.	
Reconnaissance	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral. »	
Durée de validité	5 ans	
Remarques	Quiconque a suivi à l'IFCAM la formation de «spécialiste en gestion d'entreprise PME», «Module 2: Leadership, Communication et Gestion du personnel (72 leçons)» obtient la reconnaissance des équivalences par la Commission AQ.	

Module PERCOS

Titre	Personne de contact pour la sécurité au travail (PERCOS)	
Prestataire	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
Forme de l'offre	Cours journaliers (8 leçons)	
Prérequis	Ramoneur CFC avec 2 ans d'expérience professionnelle	
Compétences	Les responsables PERCOS garantissent la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs dans l'entreprise.	
Contrôle de compétences	1 leçon d'examen oral.	
Niveau	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral (NQR-CH-BB: Niveau 6).	
Objectifs d'apprentissage	Les responsables PERCOS connaissent les moyens nécessaires qui permettent de contrôler le respect de la sécurité au travail dans l'entreprise. Ils savent à quels intervalles les contrôles doivent être exécutés et savent rédiger le rapport. Ils sont capables de déceler les points faibles dans l'entreprise et de soumettre à l'employeur des propositions d'amélioration.	

Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions légales de la ST et de la PS - Droits et devoirs des employés et employeurs - Contenus de la solution par branche et du guide - Travail pratique avec les check-lists - Déterminer les principaux aspects de la sécurité pour les ramoneurs et ramoneuses et élaborer des solutions en commun - Motivation de collaborateurs et rappel du respect des mesures de sécurité dans l'entreprise 	
Durée de la formation	16 leçons: Des cours sous forme de 8 leçons et 8 leçons de préparation et de devoirs.	
Reconnaissance	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.»	
Durée de validité	5 ans	
Remarques	Aucune	

Module Toxicologie

Titre	Personne de contact pour la sécurité au travail (PERCOS)	
Prestataire	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
Forme de l'offre	Cours journaliers (24 leçons)	
Prérequis	Ramoneur CFC	
Compétences	Les participants maîtrisent la manipulation en toute sécurité des substances toxiques. Ils veillent au respect des prescriptions dans l'entreprise et à la correcte utilisation par les collaborateurs.	
Contrôle de compétences	2 heures par écrit.	
Niveau	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.	
Objectifs d'apprentissage	Les participants savent comment conserver les substances toxiques, comment les manipuler et les utiliser en toute sécurité. Les participants ont des connaissances sur le trafic de substances et de produits de classe de toxicité 2 à 4 et savent les évacuer conformément aux prescriptions en vigueur.	

Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Bases sur les substances toxiques - Dispositions légales - Toxicologie et hygiène du travail - Désignation, trafic et manipulation au quotidien - Mesures de prudence et interdictions - Evacuation 	
Durée de la formation	34 leçons : Des cours sous forme de 24 leçons et 10 leçons de préparation et de devoirs.	
Reconnaissance	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral. »	
Durée de validité	5 ans	
Remarques	Aucune	

Module Approfondissement Travaux pratiques

Titre	Module Approfondissement Travaux pratiques	
Prestataire	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
Forme de l'offre	Cours journaliers (36 leçons)	
Prérequis	Ramoneur CFC	
Compétences	Les participants connaissent les techniques de travail sur les générateurs thermiques alimentés aux combustibles mazout, gaz et bois et peuvent les exécuter correctement. Ils peuvent planifier et donner de manière autonome des leçons intéressantes aux personnes en formation sur le plan didactique et méthodique.	
Contrôle de compétences	1 leçon de contrôle de compétences instruction des apprentis 8 heures de contrôle de compétences travaux de ramonage sur les générateurs thermiques mazout, gaz et bois A contrôler sur deux jours différents.	
Niveau	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.	
Objectifs d'apprentissage	Les participants connaissent diverses techniques de travail pour le nettoyage et la maintenance des installations techniques de combustion et savent les appliquer en fonction de la situation. Ils peuvent donner correctement une leçon à un apprenti sur n'importe quel thème en respectant les règles didactiques et méthodiques.	

Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Technique de nettoyage des combustibles - Déroulement technique du travail en observant la directive et le schéma d'évaluation - Formation graduelle des apprentis avec différentes didactiques et méthodes - Elaboration des plans de leçons 	
Durée de la formation	64 leçons : 24 leçons de cours, 10 heures d'examen et 40 leçons d'études préliminaires et ultérieures. Si l'expérience pratique s'avère insuffisante, le temps d'étude peut s'étendre.	
Reconnaissance	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.»	
Durée de validité	5 ans	
Remarques	Aucune	